9 ème RALLYE REGIONAL DES CENTS VALLEES

6 ET 7 SEPTEMBRE 2014

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français. Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A.

PROGRAMME - HORAIRES

LUNDI 21 JUILLET	Parution du règlement Ouverture des engagements ASA ROUERGUE Résidence Saint Éloi Bâtiment D Route de Vabre 12000 RODEZ
LUNDI 25 AOUT ***24h00***	Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)
SAMEDI 30 AOUT	Publication de la liste des engagés sur le site internet : **http://www.rallyerouergue.com**
de 13h30 à 15h00	Mise a disposition du road book: Complexe sportif de NAUCELLE
de 14h00 à 19h00	Reconnaissances
SAMEDI 6 SEPTEMBRE	
de 07h30 à 10h00	Mise a disposition du road book: Complexe sportif de NAUCELLE
de 08h00 à 12 h00	Reconnaissances
de 14h00 à 19h00	Retrait des documents Vérifications Administratives — COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE
de 14h15 à 19h15	Vérifications Techniques — HALL COUVERT DE NAUCELLE
de 19h00 à 20h00	Entrée en parc fermé — NAUCELLE CENTRE
18h15	Première réunion du collège des commissaires sportifs MAIRIE DE NAUCELLE
20h00	Affichage de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ : COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE
DIMANCHE 7 SEPTEMBRE	
09h00	Départ de la première voiture : parc fermé NAUCELLE CENTRE
16h18	Arrivée de la première voiture : NAUCELLE CENTRE
16h30	Vérifications finales : NAUCELLE AUTOMOBILES

½ Heure MAXIMUM après l'arrivée du dernier concurrent en Parc fermé :

Affichage du résultat final provisoire :COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

1 Heure après l'arrivée du dernier concurrent en Parc fermé :

Affichage du résultat final définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs : COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

18h00 Remise des prix : COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rouergue organise en collaboration avec les communes de Naucelle et de Quins les **6 et 7 septembre 2014,** en qualité d'organisateur administratif, une épreuve intitulée :

9 ème RALLYE REGIONAL DES CENTS VALLEES

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 302** en date du **lundi 23 juin 2014** et du comité régional Midi-Pyrénées du sport automobile numéro **R 42** en date du j**eudi 12 juin 2014** .

Organisateur technique

Nom : ASA ROUERGUE
Adresse : Résidence Saint Éloi Bâtiment D Route de Vabre 12000 RODEZ

Comité d'Organisation

Président :		D WACHORU
Secrétaire		C BESSAOU
Trésorier		F VERGNES
Responsable Organisation		E BLANC
Responsable Parcours		J GUITARD- G FAYET
Responsable Sécurité		Y PAILHORIES
Responsable Matériel		A BOUSQUET
Responsables	*Parcs Fermés* *Regroupements* *Parcs Assistance*	H SALES-C GRATIO L BONIS-B BOUSQUET
Responsable Radios		F VERGNES
Responsable Chronométrage		P ANDRE
Responsables Vérifications Administratives		C BESSAOU - L WACHORU
Responsable des reconnaissances		G FAYET
Responsable Accueil des Commissaires		J GUITARD
Responsable Presse		E PAUL
Responsable Relations Locales (Associations)		A BOUDOU
Fermeture de Routes , Déviations		M FRANC -C GUIBBAL
Membres :		J BESSAOU - A BOUSQUET - J BLANC - S BLANC -C BLANC - B MATHA – M CALMELS - Y CALMELS - J CROIZIER - M CROIZIER- J LOPEZ - A GARRIC - B HAMET - J MAZENQ - M SABATIER - D SOLIER- JM LAFON – N VARENNE - L LACOMBE

Permanence du Rallye : Résidence Saint Éloi Bâtiment D 12000 RODEZ
Tel : 05.65.78.17.43 E mail : rallyedurouergue@wanadoo.fr

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josette MARTIN	75	16/09
Membre	Yves PAILHORIES	140915	09/09
Membre	Brigitte MARTY	136694	09/15
Directeur de Course	Éric BLANC	3856	09/09
Directeurs de Course adjoints	Daniel WACHORU	6393	09/09
	Charlotte BLANC	154262	09/09
Secrétaire Classements	Nicole BONNET	7422	09/01
Chargés des relations avec les concurrents	Marcel CABROL	14590	09/15
	Michèle MARTIN	1123	16/09
Commissaires techniques — Responsable	Yves PERIE	54790	09/09
	Christophe NATEWAJKO	43054	08/06
	Jean Claude MARTY	32003	09/04
	Roger VANARA	114975	09/15
Directeurs de Course Délégué aux ES	Yves ESCLOUPE	76046	09/03
	Bernard GALARD	4608	09/15
Responsable Chronométrage	Pierre ANDRE		
Responsables Implantation ES	Alain GARRIC		
	Daniel CAVALLI		
	David SOLIER		
Médecin Chef	Docteur BECKER		

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9 ème Rallye Régional des cents vallées compte pour :

- la coupe de France des rallyes (coefficient 2)
- le challenge de l'ASA route d'argent
- le championnat du comité régional du sport automobile Midi Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2014 DE 14H00 à 19H00 AU COMPLEXE SPORTIF DE NAUCELLE.

Les vérifications techniques auront lieu le SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2014 DE 14H15 à 19H15 AU HALL COUVERT DE NAUCELLE.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Naucelle Automobiles (Renault) à NAUCELLE .
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 9eme Rallye Régional des Cents Vallées doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le ***LUNDI 25 AOUT 2014 MINUIT.***

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum. Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- **sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Il n'y aura qu'un seul parc d'assistance situé à Naucelle . En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits. Seuls les véhicules possédant un sticker assistance seront admis dans ce parc d'assistance. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P.

Pour tous les rallyes, chaque voiture devra être équipé à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110mm), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 9 ème Rallye Régional des Cent Vallées représente un parcours de 155,470 Kms Il est divisé en 1 Étape et 3 Sections.
Il comporte 6 Épreuves Spéciales d'un kilométrage de **37,890 Kms.**

ES 1 ,3 , 5 : PRADINAS - SAUVETERRE : 8,030 Kms

ES 2, 4 , 6 : GRAMOND – QUINS : 4,600 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P.: Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 et sera contrôlé par l'organisation. Tout retour en arrière et bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.

6.2.2P. Un autocollant distribué par l'organisation avec la mention Reconnaissances et un Numéro d'Ordre devra être apposé en haut et au milieu du pare brise.

6.2.6P. Les reconnaissances se feront obligatoirement les SAMEDI 30 AOUT 2014 DE 14 HEURES A 19 HEURES POUR LES DEUX ES ET LE SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2014 DE 8 HEURES A 12 HEURES POUR LES DEUX ES.
Responsable reconnaissances : Guillaume Fayet tel : 06-32-15-43-23

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Directeur ES	Chasuble Rouge marquée	RALLYE DU ROUERGUE DIRECTEUR ES
Chef de Poste	Chasuble Bleu marquée	RALLYE DU ROUERGUE CHEF DE POSTE
Commissaires	Chasuble Jaune marquée	RALLYE DU ROUERGUE COMMISSAIRE
Relation Concurrents	Chemise rouge marquée	RELATION CONCURRENTS

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH	1° 500 €	2° 400 €	3° 300 €

GROUPE	de 1 à 4 partants	De 5 a 9 partants	10 partants et +
1°	300 €	325 €	350 €
2°		200 €	230 €
3°			150 €

CLASSE	de 1 à 4 partants	De 5 a 9 partants	10 partants et +
1°	200 €	300 €	330 €
2°		150 €	200 €
3°			100 €

Groupe GT de série au 1° 200 € si au moins 3 partants
Équipage Féminin au 1° 300 € si au moins 3 partants
LES COUPES ET LES PRIX NE SONT PAS CUMULABLES.
Les Classes A5K,A6K,A7K,A7S sont confondues avec les classes A5,A6,A7,
Et avec les FA et FA K.

La remise des prix aura lieu le DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2014 à 18H00.